

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SPE (F)

DECRET n° 83/963

..... / UMNG. du 5/12/83  
Portant reclassement et nomination de  
Monsieur TSOUMOU-GAVOUKA Adolphe, Assistant  
2ème Classe en service à l'Université  
Marion NGOUABI, en qualité de Maître-  
Assistant de 2ème Classe.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Visas :

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
VU la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
C.E. VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de  
l'Université de Brazzaville ;  
VU l'Ordonnance n° 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de  
l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de  
l'Université de Brazzaville ;  
RECT.UMNG. VU l'Ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du  
nom de l'Université de Brazzaville en Université Marion NGOUABI ;  
VU le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de  
l'Université Marion NGOUABI ;  
VU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du  
personnel de l'Université Marion NGOUABI ;  
VU le Décret n° 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret  
n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de  
l'Université Marion NGOUABI notamment en son article 16 ;  
alinéa 2 ) ;  
D.G.T.F.P. VU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des  
traitements et salaires des personnels de l'Université  
Marion NGOUABI ;  
VU le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 80/644 du 29 Décembre 1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
VU le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644  
du 29 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
VU le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination du Ministre  
de l'Information, des Postes et Télécommunications et complétant  
la composition des Membres du Conseil des Ministres ;  
VU le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
VU le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la  
carrière administrative et reclassements ;  
VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
VU le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des  
avancements des Agents de l'Etat ;  
VU le Décret n° 81/707 du 12 Octobre 1981 complétant l'article 2  
du Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des  
avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le dossier présenté par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur TSOUMOU-GAVOUKA Adolphe, Assistant de 2ème Classe, 6ème échelon, Indice 1400 pour compter du 1er Mars 1982, en service à l'Université Marien NGOUABI, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle de Morphogène et Ecophysiologie Végétale, délivré par l'Université de Clermont II le 6 Juillet 1982, est reclassé et nommé Maître-Assistant de 2ème Classe, 2ème échelon, Indice 1400.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 25 Septembre 1982, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-OBA. -

ITIHI-NSETOUNDA-LEKOUNDZOU. -

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA. -

AMPLIATIONS

|                              |    |
|------------------------------|----|
| JORPC                        | 1  |
| PM/CAB                       | 1  |
| SGCM/BC                      | 1  |
| MEN.CAB                      | 1  |
| DAAF                         | 3  |
| DGTFP                        | 3  |
| Université Marien<br>NGOUABI | 20 |
| Intéressé                    | 1  |